

Communiqué de Presse

Une terre pour les EHS - 08 10 2010

Expulsion imminente avec recours à la force publique des Électro Hyper Sensibles de leur refuge Drômois.

Depuis plus de 3 mois un groupe de personnes dites Électro Hyper Sensibles (EHS) ne sachant où se réfugier pour vivre dans un environnement non pollué par les Champs ElectroMagnétiques occupe un des parkings de la forêt de Saoû situés dans la Drôme.

L'EHS est un état qui génère des pathologies biologiques, voire sanitaires sur les personnes, il est reconnue par l'OMS, mais pas encore par la France. Cet état est une des conséquences des effets sur le métabolisme humain de la nouvelle pollution environnementale provoquée notamment par tous les rayonnements électromagnétiques artificiels micro-ondes des Radio Fréquences (appareils dits sans fil).

Les études scientifiques constatent [une forte progression de l'EHS](#) qui impacte en premier les personnes dites en état de faiblesse, telles que les personnes âgées, les malades, notamment les diabétiques, ainsi que les enfants. Dans [un document de 196 pages l'OMS déclare](#) que "La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale d'Hyper Sensibilité Electromagnétique" ou EHS.

Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de Champs ElectroMagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal".

A ce jour en turnover plus d'une centaine d'EHS sont allés se ressourcer dans cette forêt ouverte au public, propriété du Conseil Général qui y autorise une très forte pratique de la chasse en mettant des commodités et des installations bâties à disposition des chasseurs.

Néanmoins Didier Guillaume président du Conseil Général de la Drôme ne voit pas d'un très bon œil cette immixtion d'un groupe d'EHS sur "ces terres" puisqu'il a initié une procédure judiciaire de Référé dont [l'ordonnance rendue le 30 juillet 2010](#), même si elle le déboute de tout dédommagement et astreint ordonne aux EHS (sic) "de libérer les lieux dans un délais de 5 semaines à compter de la signification de la présente décision". Philippe Tribaudeau un des coordinateur du Collectif "Une terre pour les EHS" initiateur de cette action a déclaré : "C'est un jugement qui va faire le moins de vagues possibles, un jugement creux qui n'aborde d'aucune manière l'essentiel de la problématique : où aller pour survivre ?"

Le paradoxe dans cette affaire étant que la personne en charge de ce dossier environnemental au Conseil Général n'est autre que son vice-président Patrick Royannez, un Vert qui a remplacé au pied levé Michèle Rivasi suite à son élection comme députée au parlement Européen.

Ce lundi 4 octobre dans une interview pour la chaîne de télévision Canal Plus il a réaffirmé "qu'il compatissait à la souffrance des EHS, mais que cette question n'est pas des compétences du Conseil Général, mais du Ministère de la Santé d'où l'action d'expulsion engagée à l'encontre des EHS pour occupation illégale d'un domaine privé". Dans ses extériorisations il est surprenant d'entendre Patrick Royannez qui évoque et oppose aux EHS la stricte protection de l'espace naturel sensible de la forêt de Saoû, alors qu'en réalité il autorise les 4 x 4 des chasseurs qui disposent des clefs des barrières à sillonner de long en large les pistes de la forêt de Saoû totalement interdite à toute circulation, un comble ! Pire, les chiens sont même équipés de colliers radio-émetteurs de localisation avec antennes extérieures.

Qu'en est-il du devenir de la protection des personnes Électro Hyper Sensibles qui résident à la forêt de Saoû ?

Concrètement, Didier Guillaume qui avait dans un premier temps joué la carte du pourrissement de l'action vient subitement de changer de stratégie face à la pérennisation de l'action, on suppose sous la pression des chasseurs puisque le 7 octobre 2010 au petit matin les EHS présents à la forêt de Saoû, qui sont semble-t-il devenus des gêneurs, ont eu la désagréable surprise de se voir signifier [un commandement d'expulsion](#) pour le 12 octobre 2010 à minuit avec recours à la force publique si nécessaire.

Coté Ministère de la Santé, afin de trouver une solution de sortie de crise une réunion a eu lieu sur cette affaire à la Direction Générale de la Santé le mercredi 1^{er} septembre 2010 avec les représentants des EHS et les principaux intervenants des autorités de santé Françaises (AFFSET, ARS, INVS, DASS) ainsi que le représentant de la Préfecture de la Drôme.

C'est le Pr Dominique Choudat de l'hôpital Cochin qui a en charge le dossier EHS au niveau national dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Lors de cette réunion il a fait un état des avancées en expliquant que "l'élaboration du protocole de prise en charge des EHS est toujours en cours en concertation avec l'INRIS et l'Institut de Santé de Lausanne, il devrait être achevé en principe en fin d'année avec les premières consultations des EHS dans 24 centres nationaux qui devraient durer 2 ans, plus une à deux années d'analyses de résultats nécessaires à l'élaboration de "l'étude pilote multicentrique totalement indépendante". Parallèlement des consultations sont engagées au niveau national avec les réseaux des pathologies professionnelles. "En tout état de cause il reste beaucoup d'étapes à mettre en place avant l'accès aux consultations médicales standardisées sur tout le territoire français afin d'avoir les mêmes données pour les analyses" a conclu le Pr Dominique Choudat.

Pour les représentants des EHS initiateurs de l'action d'occupation de la forêt de Saoû qui souhaitent la création dans chaque département français d'une Zone Refuge (sans irradiation) destinée au ressourcement des EHS, il n'est plus possible d'attendre face aux pathologies, au désarroi et à la souffrance endurée par de plus en plus de personnes atteintes d'EHS.

Face à cette expulsion imminente, les EHS ont écrit au Préfet de la Drôme représentant l'État : *"les autorités ne laissent aucun choix aux EHS pour leur survie, en conséquence ils n'opposent aucune violence à leur expulsion, mais ils partiront que sous la pression de la force publique"*.

Ils rajoutent que **"Cela rappelle les heures sombres de notre histoire lorsque pendant plusieurs années les autorités ont expulsé d'autres personnes classées indésirables sans se poser des questions sur leur devenir"**.

Pour Serge Sargentini, coordinateur de l'Organisation Next-up qui diffuse mondialement l'information sur les Champs ElectroMagnétiques : *"Cette expulsion ne résout en rien le problème, puisque les EHS, traités comme des parias, n'ayant aucun choix pour survivre iront s'installer en convoi un peu plus loin dans une autre zone éligible (sans rayonnement) évidemment classée aussi site naturel protégé, mais avec des conditions de vie plus difficiles puisque en moyenne altitude et se laisseront enfermer dans les neiges pour l'hiver"*.

Il n'en reste pas moins que les EHS mettent en garde le Préfet de la Drôme notamment sur l'aspect sanitaire inhérent à cette expulsion à hauts risques.

En effet les EHS présents à Saoû possèdent *"des certificats médicaux, exemples [1] [2] signés par des médecins qui attestent explicitement leur état de santé"*, en conséquence ils attirent l'attention du Préfet, responsable de la force publique *"sur l'extrême vulnérabilité de certains (es) d'entre eux qui ne supportent physiquement aucun appareil émettant des rayonnements de Radio Fréquences dans une zone proche sous risques de pathologies et d'effets sanitaires graves"*. Ils demandent explicitement à ce que les forces de l'ordre n'utilisent pas de matériel de transmission durant l'opération d'expulsion et la présence d'une unité médicale mobile afin d'assurer la sécurité. *"Pour beaucoup, leurs déplacements doivent avoir lieu dans des véhicules spéciaux aménagés contre les rayonnements des CEM artificiels Hautes Fréquences micro-ondes même de très faibles niveau **sous peine d'atteinte à la vie de la personne**. Ceci est clairement stipulé sur les certificats médicaux, c'est ce qui est le cas pour la majorité des EHS présents à Saoû"*.

Les EHS considèrent aussi *"comme coresponsables les politiques qui ont initié une telle expulsion sans proposer dans le cadre de leurs fonctions et prérogatives une solution alternative à cette problématique environnementale émergente de santé publique"*.

Ils rappellent que la Charte de l'Environnement qui a valeur constitutionnelle confirme un droit légitime dans son article 1 : *"Tout homme a droit à un environnement sain et respectueux de sa santé"*

Didier Guillaume, président du Conseil Général a initié une exposition sur l'histoire de la forêt de Saoû, en préambule on peut y lire : *"La forêt de Saoû a toujours été un refuge (ndlr : huguenots) et un lieu de résistance pour les hommes" ...*

Photos :



Une EHS en ressourcement dans une cage de Faraday [ZOOM](#)



Une partie du groupe des EHS de la forêt de Saoû le 06 10 2010 [ZOOM](#)